



Ai je le droit de laisser les enfants à leur pere

Par **mag hacquin**, le **07/01/2018** à **16:14**

Bonjour, j aurai voulu savoir si je suis dans mes droits d après la situation suivante : séparée du papa depuis quelques mois, en attente du jugement le papa a décidé de prendre les enfants un week-end sur 2 j ai accepté. mais voilà qu' a ma grande surprise j ai été prélevé d une de ses facture car il n a pas fait le changement de nom au contrat. (c est moi qui ai déménagé et monsieur a gardé l ancien logement) cela me prive de plus d une centaine d'euro dans le mois. il ne veut rien entendre et me dit de me débrouiller, il ne verse pas non plus de pension alimentaire pour le moment. Alors comme il doit les prendre le weekend prochain je lui dis qu' il gardera les enfants toute la semaine et que je les récupère le vendredi prochain, mais il refuse. Alors je voulais savoir si j étais en droit de ne pas récupérer mes enfants le dimanche au soir comme il était convenu entre nous? sachant aussi que c est moi qui assume toute les dépenses cantine, garderie, frais médicaux... (évidemment cela me fait mal au coeur de lui laisser les enfants, mais je sais qu' ils ne sont pas en danger, et j aimerais qu' il assume aussi ses responsabilités). merci de vos reponses

Par **cocotte1003**, le **08/01/2018** à **05:10**

Bonjour, quel rapport entre la facture et les visites des enfants ? De toutes facons, rien ne vous oblige à reprendre les enfants, pas plus que le père à vous les rendre, mais vous risquez fort de ne pas avoir la résidence de ces derniers. Pour le moment le père n'a pas l'obligation de vous régler une pension pour les enfants, cordialement

Par **mag hacquin**, le **08/01/2018** à **06:58**

Bonjour, merci de votre réponse. le rapport avec la facture c est que j aurai voulu qu il prenne en charge c est enfants une semaine, car à cause de cette perte d argent la fin du mois va être difficile. Quand vous dite que je risque ne pas avoir la résidence des enfants, c est parce que j aurai laisser les enfants chez leur pere une semaine ? je comprend pas car normalement le papa a le devoir de s occuper des enfants tout autant que moi ?

Par **cocotte1003**, le **08/01/2018 à 07:59**

Le juge ne tient compte que de l'intérêt des enfants et leur intérêt n'est pas d'être balotter au grès des conflits des parents. Ils ont besoin de stabiliser et ce n'est pas stable de vouloir vous "venger" de leur père en vous servant d'eux, cordialement

Par **mag hacquin**, le **08/01/2018 à 13:20**

Bonjour, justement c est aussi dans l intérêt des enfants car ils réclament a passer plus de temps avec leur papa, je suis obliger de trouver des excuses pour pas leur dire que leur papa ne veut pas les prendre plus souvent. je voudrai surtout savoir si je ne les récupère pas si je risque quelque chose pénalement? (il est évident que je ne laisserai pas mes enfants à un père qui ne veut pas d eux) je m informe.